

Radiologie diagnostique et interventionnelle 3

1. Caractéristiques du module

Code : S.RM.SO371.3101.F14

Degré d'études : Bachelor Master

Année académique : 2018-2019

Année d'études : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème}

Crédits ECTS : 8

Type : Module obligatoire Module optionnel obligatoire Module optionnel
 Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 25 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 15 juillet 2014

Catégorie : Module principal Core course Module lié au module principal Related course Module facultatif ou complémentaire Minor course

Niveau : Module de base Module d'approfondissement Module avancé

Statut didactique : Module type M1 Module type M2 Module type M3

Organisation temporelle : Module sur 1 semestre Semestre d'automne
 Module sur 2 semestres Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : Français Allemand Anglais

2. Prérequis

Avoir validé la 1^{ère} et 2^{ème} Bsc Avoir suivi le/les modules Pas de prérequis Autres : Anglais (lecture)

3. Compétences visées/ objectifs généraux d'apprentissage

Rôles majeurs exercés (Référence : Frank, J.R. (2005). *Le Cadre des compétences des médecins CanMEDS. L'excellence des normes, des médecins et des soins*. Ottawa : Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada)

Rôle d'expert Rôle de manager Rôle d'apprenant et de formateur
 Rôle de communicateur Rôle de promoteur de la santé Rôle de professionnel
 Rôle de collaborateur

Vignettes (uniquement pour les M1)

- Vignettes RDGI (Vignette 1 : mammo ; Vignette 2 : maxillo-facial et membre inférieur)
- Vignettes TDM (Vignette 6 : TDM ponction)
- Vignettes IRM (Vignette 3 : pelvis, Vignette 4 : abdo, Vignette 5 : sein, Vignette 6 : cardiaque)

Compétences principales visées (Référence: Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses (KFH). (2009). *Projet compétences finales pour les professions de la santé HES [Rapport final]*)

Objectifs généraux du module

- Maîtriser les interventions professionnelles courantes en adaptant les méthodes et techniques aux situations, lors de la réalisation des examens à visées diagnostique et interventionnelle en RDGI, TDM et IRM.
- Démontrer une posture de professionnel-elle, d'expert-e et de promoteur-trice de la santé au travers de ces différentes interventions. »

Les objectifs d'apprentissages sont décrits dans le syllabus. »

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Les contenus d'apprentissages et les productions attendus sont décrits dans le syllabus.

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Pratiques simulées
- Ateliers d'habiletés cliniques
- Travaux dirigés
- Cours magistraux
- Cours pratiques

Exigences de fréquentation :

- Pour les modalités pédagogiques suivantes, la présence ainsi que la participation sont obligatoires à 100% : pratiques simulées, ateliers d'habiletés cliniques et cours pratiques. Le non-respect de cette exigence sera sanctionné par l'impossibilité de se présenter aux épreuves de validation. L'étudiant-e obtient la note F.
- Pour les autres modalités pédagogiques, un taux de présence inférieur à 80% et/ou une participation jugée insuffisante ou inadéquate sont sanctionnés par l'impossibilité de se présenter aux épreuves de validation. L'étudiant-e obtient la note F. Pour les absences justifiées, les modalités de rattrapages seront à définir par le responsable du module.

L'évaluation du module repose sur :

- des évaluations écrites
- des examens oraux
- des postes type ECOS
- autres

Le détail ainsi que l'énoncé des coefficients figurent dans le syllabus accessible aux étudiants sur la plateforme Cyberlearn Moodle.

- Période: 5^{ème} et 6^{ème} semestres (+ évaluation en cours de semestres)

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (A), (B), (C) et (D) ci-dessus RDGi, CT et IRM, en tenant compte des coefficients attribués, soit 1 pour le RDGi, 1 pour le CT et 2 pour l'IRM. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

5. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

Remédiation possible en cas de note Fx au module Pas de remédiation

- Modalités : à définir
- Période: à définir

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

- Modalités : à définir
- Période: à définir

En cas de répétition du module, les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

6. Bibliographie principale

- Une bibliographie sera présentée aux étudiants au début du module et complétée durant le module.
- Elle figure dans le syllabus.

7. Responsable du module et enseignants

Responsables : RDGI : M. Basler, TDM : F. Zoni, IRM : C. Gaignot

Enseignants :

- Ils sont nommés dans le syllabus